



## Saisie bancaire par débiteur alors que celui-ci est assigné mais introuvable

Par **Fuggy**, le 11/08/2019 à 14:33

Bonjour

je suis actuellement saisie bancaire car suite à achat d'un bien immobilier en VFA le promoteur à pris la fuite sans terminer les travaux estimés à 70000 par expert. Il me demande 48000 à ce jours par huissier, 11 mois après. Nous avons entrepris une assignation de justice envers lui mais recherche infructueuse de l'huissier pour lui remettre. La saisie bancaire à été réalisée pendant mes vacances à l'étranger donc impossible d'avoir d'argent en famille avec 2 enfants mineur.

Par **youris**, le 11/08/2019 à 15:34

bonjour,

si vous avez fait l'objet d'une saisie, c'est qu'un créancier a obtenu un jugement valant titre exécutoire, vous condamnant à payer.

une saisie se conteste auprès du juge d'exécution.

salutations